

Edito

Après une interruption de plus d'un an, nous reprenons la diffusion de notre lettre d'information. Les années 2015 et 2016 ont été chargées en réflexions forestières qui nous ont beaucoup mobilisés.

Après plus d'un an de négociation, le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 de l'ONF a été signé le 7 mars 2016 entre l'Etat, la Fédération des Communes forestières et l'ONF. Dans cette négociation, les Communes forestières ont défendu avec conviction le régime forestier, le gestionnaire unique et le maintien des contributions des collectivités forestières au même niveau (frais de garderie et contribution à l'hectare). Elles ont été entendues. Aujourd'hui, chaque commune propriétaire d'un patrimoine forestier bénéficie du résultat de cette mobilisation.

Le programme national de la forêt et du bois (PNFB) pour lequel les Communes forestières ont fait des contributions régulières, a été présenté devant le Conseil Supérieur de la forêt et du bois le 8 mars 2016 avant d'être soumis à une évaluation environnementale.

De cette actualité, vous avez été régulièrement informé par le CoFor Info de notre Fédération nationale.

Durant l'été 2016, les travaux sur la déclinaison en région du PNFB et du plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois ont débuté. Ils donneront lieu en 2017 à la validation du Contrat Forêt-Bois 2017-2027 de la Bourgogne Franche-Comté. Sur ce sujet aussi, les Communes forestières sont présentes pour faire entendre leur voix.

La création de la Région Bourgogne Franche-Comté nous oblige à adapter notre Union régionale à cette nouvelle échelle. Des travaux de fusion sont engagés avec l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne. Nous vous en reparlerons dans un prochain numéro.

Pour renforcer la proximité de nos associations départementales avec les communes, nous mettons en place de 43 référents Forêt-Territoire à l'échelle des 31 unités territoriales de l'ONF. Cette action présentée plus en détail dans les pages centrales de ce numéro, reçoit un financement de France Bois Forêt. C'est un retour de CVO sur le terrain. Cette action fera l'objet d'une évaluation nationale pour voir si la proximité que nous défendons renforce l'intégration de la production forestière communale dans la filière. Je remercie sincèrement, les 43 élus engagés bénévolement pour rapprocher les Communes forestières de leurs adhérents.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.
Forestièrement.

Jacky FAVRET
Président de l'Union régionale
Président de l'Association départementale de Haute-Saône

Sommaire

Edito	p.1
1. Elus référents	p.2-3
2. Projet ERFICAL	p.4
Baromètre des ventes	p.4

En Franche-Comté, la forêt qui couvre près de la moitié de l'espace régional, est majoritairement publique (55%). Comme la forêt communale (345 000 ha) fournit la majeure partie de la ressource commercialisée (60%) en bois d'œuvre, en bois d'industrie et en bois énergie, le développement de la filière dépend fortement des décisions annuelles des 1 740 conseils municipaux qui gèrent ce patrimoine.

Face à cet enjeu de mobilisation auxquels s'ajoutent ceux liés à la dérive climatique, à la fixation du carbone, à la transition énergétique, à la préservation de la biodiversité et à la multifonctionnalité, les Communes forestières de Franche-Comté agissent sur l'offre de bois vers les transformateurs et la demande publique (chaufferies collectives au bois, constructions en bois local...). Cela repose sur une sylviculture respectueuse de la ressource (sol, forêt, patrimoine naturel...) et dynamique qui favorise la mise en économie des produits bois. En devenant des producteurs de bois engagés dans le développement de leur filière, les communes contribueront à l'activité des entreprises de travaux forestiers, à l'approvisionnement des transformateurs et à l'organisation de la filière bois énergie.

Pour être au plus près de leurs adhérents, chaque association départementale a installé des élus référents à l'échelle des 31 unités territoriales de l'ONF. Aujourd'hui, 43 référents Forêt-Territoire sont en capacité d'écouter les attentes des communes, de faire de la médiation avec l'ONF lorsque c'est nécessaire et de porter des solutions conciliant gestion durable de la propriété forestière communale et développement de l'espace rural.



40 réunions pour installer ce réseau

L'installation du réseau de référents Forêt-Territoire a nécessité quarante réunions (en région, dans les départements et sur les unités territoriales) et huit demi-journées de formation.

Les référents Forêt-Territoire accompagnés des chargés de mission de l'Union régionale ont rencontrés 18 communes pour traiter divers sujets : acceptation du programme de coupes et de travaux, récolte du bois énergie dans des communaux, contrats d'approvisionnement, prix de retrait et modes de vente, mise en œuvre de l'aménagement forestier, mise en œuvre de l'affouage, suppression des hauteurs portées dans les coupes affouagères, brulage des rémanents, reprise du droit de chasse...



Les rendez-vous : la journée de l'unité territoriale

Dans son projet d'établissement, l'ONF a décidé de relancer « les journées UT/Communes forestières comme base d'un dialogue pragmatique et durable entre les collectivités et les personnels de l'établissement ». Ces rencontres s'inscriront dans les rendez-vous des référents et des élus des communes de l'unité territoriale pour dresser un bilan d'activité et identifier des actions à engager. Ces réunions seront organisées en 2017 à destination de toutes les communes de chaque unité territoriale.

Qui est mon élu référent et comment le contacter ?

Durant l'été, chaque association départementale a informé par courrier les communes de la mise en place des élus référents en précisant leurs coordonnées.

Vous pouvez contacter votre élu référent :

- soit à partir du courrier d'information adressé en mairie par votre association départementale
- soit en contactant votre association départementale (coordonnées en dernière page).

Que pensent-ils de leur rôle d'élus référents ?

Christian FAIVRE, élu référent de l'Unité territoriale de Maïche, Maire-adjoint du Russey et administrateur de l'Association des Communes forestières du Doubs

■ Comment percevez-vous votre rôle d'élus référent ?

Pour moi le rôle de l'élus référent, c'est d'abord d'être à l'écoute des demandes des maires ou autres élus des communes forestières. Lorsqu'il y a un blocage, une incompréhension ou un doute en ce qui concerne les propositions de gestion de la forêt faites par un agent de l'ONF, l'élus ne sait pas vraiment vers qui se tourner. C'est là que la proximité d'un élus référent est intéressante.

Etant moi-même élu depuis trois mandats et animant entre autre une commission forêt, je pense pouvoir comprendre les interrogations d'autres élus. Ceux-ci cherchent un appui vers notre association pour sortir du chemin tracé par l'ONF. Il faut expliquer que l'ONF est un partenaire mais que leur association peut avoir des avis différents pour mieux défendre les intérêts des communes. De plus, l'élus référent étant basé dans l'Unité territoriale, il connaît les agents et le responsable du secteur. Cela permet de jouer un rôle de médiateur pour tenter de dénouer des tensions. Enfin, au niveau technique, il faut avoir quelques bases, mais il ne faut pas hésiter à faire appel aux personnels qualifiés des Communes forestières.

■ Avez-vous déjà engagé un travail auprès de communes de votre territoire ?

Oui, avec Sylvain LAPLACE,* nous avons rencontré une commune. Sa forêt est essentiellement feuillue. Elle refusait depuis plusieurs années de réaliser les travaux proposés. Une partie des élus, contre l'avis du Maire, ne voulaient pas engager des frais, prétextant que la nature allait bien faire son travail. On apprenait dans le même temps que les coupes n'étaient pas toujours réalisées ! Après avoir rencontré à deux reprises le Maire, nous avons contacté le responsable d'UT pour lui faire part de notre analyse de la situation. Il a préparé un bilan de suivi des forêts concernées. Sur le terrain, avec le conseil municipal, nous avons débattu sur les travaux nécessaires et les ventes possibles. Un programme adapté de travaux a été proposé afin de reprendre progressivement une sylviculture active. Cela illustre bien le rôle de médiateur que nous pouvons jouer.

*Sylvain LAPLACE est chargé de mission à l'Union régionale des Communes forestières de Franche-Comté. Il intervient sur le département du Doubs.

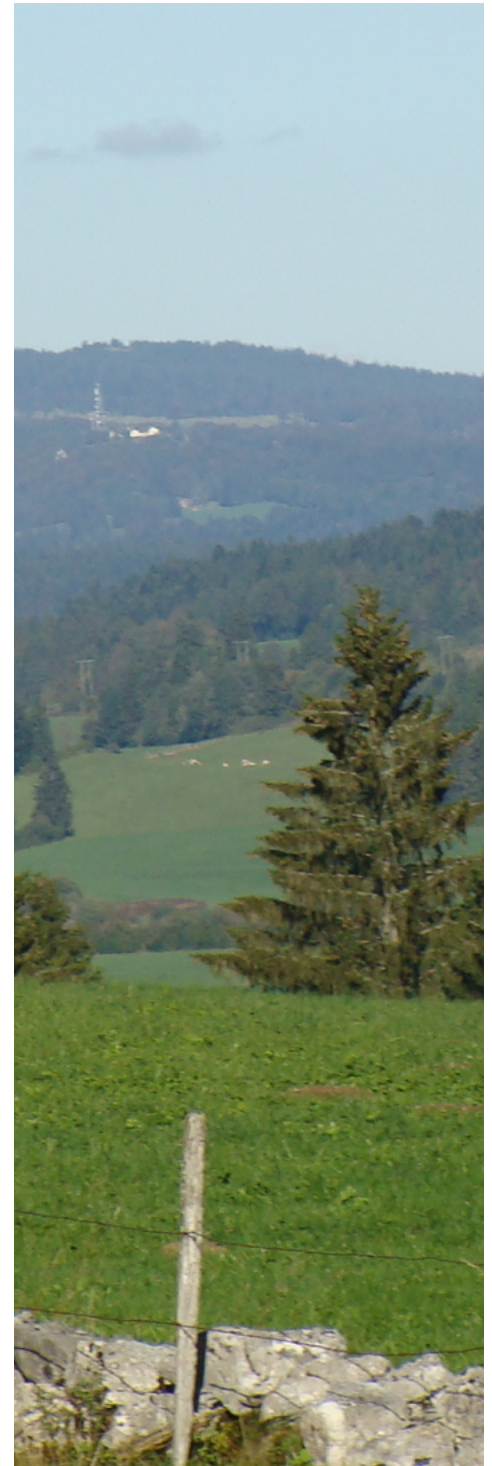
André JOURD'HUI, élu référent de l'Unité territoriale de Poligny, Maire-adjoint de Poligny et Vice-président feuillu de l'Association des Communes forestières du Jura

■ Comment percevez-vous votre rôle d'élus référent ?

Les élus référents jouent un rôle de conciliateur et de « commercial ». Conciliateur dans le sens où, ponctuellement, nous pouvons aider à la résolution de tension entre les élus et l'ONF (ou d'autres acteurs de la forêt). « Commercial » car nous devons également convaincre nos collègues non adhérents de l'importance du rôle que joue notre réseau dans les politiques forestières (nationales et locales) et de la valeur ajoutée qu'il apporte à leur commune pour qu'ils passent le pas et fassent acte d'adhésion.

■ Avez-vous déjà engagé un travail auprès de communes de votre territoire ?

Pour l'instant, j'ai été peu sollicité. Seule une commune s'est adressée à moi pour un problème concernant la vidange de bois bûche en longueur. Sur mon secteur, l'affouage tient une place importante. Toutes les questions liées au bois énergie sont sensibles. Mais j'ai indiqué à la commune que si elle ne veut pas que les professionnels pratiquent ainsi pour la vidange de ces bois, elle doit le stipuler dans les clauses de vente. Pour l'avenir, je compte sur les journées UT pour toucher les maires des communes non adhérentes.



Cette action reçoit le concours financier de l'Etat (fonds stratégique) et de France Bois Forêt (CVO)



Le projet ERFCAL est issu d'un Appel à Manifestation d'Intérêt DYNAMIC BOIS lancé par l'ADEME en 2015. C'est le seul projet comtois sur les 24 retenus en France métropolitaine. Son but est de mobiliser sur trois ans du bois additionnel alimentant les chaufferies existantes et futures.

Il comporte trois axes d'action :

- **Axe 1** : Mobiliser du bois additionnel pour l'énergie et l'industrie hors forêts de production (ouverture de paysage, boisements agricoles, etc.).
- **Axe 2** : Investir pour améliorer les peuplements en forêt privée et communale.
- **Axe 3** : Equiper, développer et qualifier les opérateurs économiques de l'approvisionnement (aide à l'investissement).

En ce qui concerne l'axe 2, son périmètre concerne les communes du Territoire-de-Belfort et de la Communauté de communes de Rahin et Chérimont en Haute-Saône.

Si une parcelle correspond aux critères définis dans l'axe 2, la commune peut déposer une demande de subvention pour financer à 40 % l'opération de débourrage (abattage mécanisée des tiges par une abatteuse ou une pelle séca-teur) et de cloisonnement (création ou élargissement pour permettre le passage des engins). La vente bord de route des produits bois énergie contribue à financer le débardage des bois par un porteur.

L'identification des communes et des parcelles forestières répondant aux critères d'éligibilité du projet est en cours par l'ONF. Les Communes forestières, avec l'ONF, organiseront ensuite une réunion d'information et de démonstration en forêt.



Renseignements :

mikael.poissonnet@communesforestieres.org - thomas.demoly@onf.fr

Coordinateur du projet : energiedureboisement@yahoo.fr - 06 42 01 22 15

Contacts

Association du Doubs

Président : Christian COUTAL
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON Cedex
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44
doubs@communesforestieres.org

Association de la Haute-Saône

Président : Jacky FAVRET
73 avenue Aristide BRIAND
70000 VESOUL
Tél. : 03.84.97.11.96
Fax : 03.84.97.11.91
hautesaone@communesforestieres.org

Association du Jura

Président : Michel BOURGEOIS
4 avenue du 44^e RI
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03.84.24.86.68
Fax : 03.84.47.07.31
contact39@communesforestieres.org

Association du Territoire de Belfort

Présidente : Emmanuelle ALLEMANN
Mairie de GIROMAGNY
90200 GIROMAGNY
Tél. 03.84.97.11.96
territoiredebelfort@communesforestieres.org

Union régionale de Franche-Comté

Président : Jacky FAVRET
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON Cedex
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44
franchecomte@communesforestieres.org

Fédération Nationale

Président : Dominique JARLIER
13 rue du Général BERTRAND
75007 PARIS
Tél. : 01.45.67.47.98
Fax : 01.45.67.25.99
federation@communesforestieres.org
www.fncofor.fr

Résineux :

Ventes : Champagnole (26/09) – Levier (16/11).

Offre : 157 000 m³ (2/3 sapin, 1/3 épicéa).

Demande : 3,5 à 5 offres par lot.

Invendus : 16 % et 24 %.

Prix moyens (sur pied, sous écorce) : Sapin : 57 à 60 €/m³ (baisse de 2 à 5 € par rapport à l'automne 2015, stabilité pour les bois de 0,8 à 1,8 m³).

Epicéa : 65 à 66 €/m³ (stabilité par rapport à l'automne 2015).

Trituration : hausse de 2 €/m³.

Commentaire : demande en retrait. Evolution des prix différenciée suivant l'essence et le volume moyen des arbres.

Feuillus :

Ventes de bois façonnés : Ornans (5/10) – Baume-les-Dames (26/10).

Offre : 6 300 m³ (chêne 65 %, hêtre 12 %, autres feuillus 16 %, résineux 2 %, bois de chauffage 5 %).

Demande : 7 à 8 offres par lot - 15 offres par lot pour le chêne labellisé.

Invendus : 10 % (5 % chêne, 7 % hêtre).

Prix moyens : Chêne : 195 €/m³.

Hêtre : 74 €/m³.

Ventes de bois sur pied : Champagny (14/09) – Gray (23/09) – Ornans (5/10) – Fontaine-les-Luxeuil (11/10) – Nois-dans-les-Vesoul (7/11).

Offre : 251 000 m³ dont 206 000 m³ tiges (chêne 30 %, hêtre 48 %, autres feuillus 14 %, résineux 8 %).

Demande : 4 à 5,5 offres par lot - 5,5 à 8 offres par lot pour le chêne labellisé.

Invendus : 14 % du volume-tiges (10 % chêne, 15 % hêtre, 19 % autres feuillus) et 18 % du volume-houppiers. Le taux d'invendus varie de 3 % à 18 %.

Prix moyens : Chêne 50 et + : 178 €/m³ (174 €/m³ en 2015). De 151 €/m³ à 212 €/m³.

Hêtre 40 et + : 54 €/m³ (A56 €/m³ en 2015). De 44 €/m³ à 63 €/m³.

Commentaire : Poursuite d'une demande soutenue sur le chêne, (prix en hausse). Tendence plus incertaine sur le hêtre : stabilité ou légère baisse selon les ventes (les données statistiques sur les prix doivent tenir compte des lots mélangés, dans lesquels le chêne tire le hêtre).

Pour le hêtre, le prix varie suivant la nature des produits (ventes en bloc, futaies affouagères avec hauteurs portées ou découpes standard) ; les volumes comptabilisés pouvant inclure des surbilles destinées à la palette ou à la trituration.

Article rédigé en collaboration avec la direction bois de l'ONF.